

## Réunion de Commission Locale de Transferts de Charges en 2016

**RAPPORT DEFINITIF adopté le Jeudi 28 avril 2016.**



Cette réunion avait pour objectif d'acter financièrement la restitution sur 20 années aux communes des transferts de charges liés à la gestion des ordures ménagères. Cette restitution s'accompagne du financement total de cette compétence par la TEOM en l'espace de 10 années.

Ces sommes contribuent depuis 2002 à équilibrer le financement de la gestion des ordures ménagères. Ces sommes constituent un biais dans le calcul du taux sur chaque commune alors que ce taux ne devrait refléter que l'importance du service rendu. En effet, actuellement, 35 taux différents sont appliqués alors que dans le même temps, deux niveaux de service rendu coexistent sur le territoire : celui du territoire de Douai et celui des 34 autres communes

Afin de pouvoir harmoniser les taux de TEOM et ainsi les rendre conformes à l'importance du service rendu sur le territoire, il convient de remettre à plat le financement de ce service. Cela passe par la restitution aux communes des transferts de charges.

La restitution aux communes se ferait sur 20 années de 2016 à 2035 tandis que la convergence des taux de TEOM se ferait sur 10 années de 2016 à 2025.

Le choix de restituer sur 20 années les transferts de charges aux communes se fonde sur le souhait de ne pas faire augmenter trop brutalement les taux de TEOM dans les communes. En effet, à l'issue de la période de 10 ans de lissage des taux, la moitié des transferts de charges sera encore présente pour équilibrer financièrement le service.

Les sommes en question sont récapitulées dans l'annexe 1.

### CONCLUSION :

La Commission a acté le principe de restitution des transferts de charges aux communes sur une période de 20 années à compter de 2016 et ce, conformément aux sommes inscrites en annexe 1.

COURRIER ARRIVÉ LE

04 MAI 2016

A5861-040516-CAD

ANNEXE 1

Commission des Transferts de Charges - année 2016,

## TRANSFERTS DE CHARGES OPERES EN 2002 SUR LA COMPETENCE DES ORDURES MENAGERES

RESTITUTION SUR 20 ANNEES DES TRANSFERTS OPERES POUR POUVOIR HARMONISER LA TEOM SUR 10 ANNEES ET DEUX TERRITOIRES  
( Douai et les 34 autres communes)

En €UROS	Coût brut déduit de l'AC	Déduction des charges restées municipales restituées	TEOM ou REOM COMMUNALE restituées	Coût net de la compétence TRANSFERTS CHARGES	RESTITUTION ANNUELLE SUR 20 ANNEES
Commune					
Anhiers	47 102		15 596	31 506	1 575
Arleux	112 695			112 695	5 635
Aubigny au Bac	44 045			44 045	2 202
Auby	475 714			475 714	23 786
Brunemont	18 609		17 989	620	31
Bugnicourt	37 010		23 355	13 655	683
Cantin	59 865			59 865	2 993
Courchelettes	140 844	8 799	38 153	93 892	4 695
Cuincy	333 848	30 490		303 358	15 168
Dechy	313 977			313 977	15 699
Douai	3 387 837	243 679	3 061 395	82 763	4 138
Erchin	33 180		10 214	22 966	1 148
Esquerchin	36 189		10 663	25 526	1 276
Estrees	44 170			44 170	2 209
Faumont	17 576			17 576	879
Fechain	89 756		69 380	20 376	1 019
Ferin	57 201			57 201	2 860
Flers en E.	289 857	23 803		268 054	13 303
Flines lez Raches	336 941			336 941	16 847
Fressain	39 133			39 133	1 957
Goelzin	46 335			46 335	2 317
Guesnain	301 599			301 599	15 080
Hamel	33 596			33 596	1 680
Lallaing	318 674			318 674	15 934
Lambres	291 007	19 050		271 957	13 598
Lauwin Planque	69 691			69 691	3 485
Lecluse	68 899			68 899	3 445
Marcq en O.	22 397		11 891	10 506	525
Raches	131 239		53 316	77 923	3 896
Raimbeaucourt	225 816		68 572	157 244	7 862
Roost Warendin	287 351	12 605	141 838	132 908	6 645
Roucourt	15 778		1 906	13 872	694
Sin le Noble	990 207			990 207	49 510
Villers au Tertre	27 560		8 690	18 870	943
Waziers	454 062	15 287		438 775	21 938
Total en €UROS	9 199 762	353 713	3 532 956	5 613 093	265 655